



# Pourra-t-on éviter de repousser l'âge de la retraite?



**Bruno Chrétien**  
Président l'Institut de la protection sociale  
Photo Jean Chiscano

## Il va inéluctablement évoluer

La détérioration des chiffres mise en avant par le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) n'est pas une surprise. Bien sûr, le COR fait un travail très intéressant et ses calculs sont sérieux. Mais ses études se basent sur des paramètres fournis par les gouvernements en place, notamment en termes de projection de croissance ou de taux de chômage, qui sont souvent exagérément optimistes.

Une fois qu'on constate que les bonnes nouvelles espérées ne sont pas au rendez-vous, inévitablement tout s'écroule. On découvre donc aujourd'hui que la croissance n'est pas tout à fait celle qu'on prévoyait, que la population active n'augmente pas de façon aussi dynamique et que l'espérance de vie continue de croître. Alors que le gouvernement précédent assurait qu'il n'y avait plus aucun problème de financement, on s'aperçoit que ce n'est pas vrai.

Pour redresser la barre il n'y a que trois options, toujours les mêmes: la durée de cotisation, le montant de la pension et le taux de cotisation. Or, le taux de cotisation est déjà extrêmement élevé, un salarié payant globalement (charges patronales et salariales confondues) près de 25 % pour sa retraite. On imagine mal aller plus loin, au moment où la priorité est d'alléger le coût du travail.

Le pouvoir d'achat des pensions a déjà été écorné et la hausse de la CSG qui s'annonce pour les retraités va poursuivre ce mouvement. On peut penser que ce levier a encore un peu d'avenir mais il ne suffira pas à résoudre le problème. Voilà pourquoi l'âge du départ à la retraite va inéluctablement évoluer.

Les études montrent qu'il faudrait décaler d'un an, de 63 à 64 ans, l'âge de départ effectif des salariés du privé pour équilibrer

financièrement les retraites. Pour autant, cette réforme ne pourra pas être acceptée sans que l'on pose en même temps la question des régimes spéciaux. Il faut que les Français disent, par exemple par référendum, s'ils acceptent de les financer tous les ans à hauteur de 7 milliards d'euros. S'ils disent oui, alors on cessera d'en parler. S'ils disent non, alors il faudra les faire évoluer.

*Il faudrait décaler d'un an, de 63 à 64 ans, l'âge de départ effectif des salariés du privé pour équilibrer financièrement les retraites.*

Pour le moment, le gouvernement ne semble pas pressé d'avancer sur le sujet des retraites. Emmanuel Macron, durant la campagne, est resté assez flou sur le système à points qu'il défend. On ne sait pas si cela conduirait à une fusion de tous les régimes ou seulement des régimes de base, pour les seuls salariés du privé ou également pour les indépendants et les fonctionnaires.

Un régime vraiment universel serait une façon de remettre de l'égalité. Mais quand on connaît la France, ses 360 fromages et ses multiples régimes de retraite, on peut redouter qu'il soit très difficile d'aboutir à une telle harmonisation.

**Recueilli par Mathieu Castagnet**

*(1) L'IPS est un « laboratoire d'idées » rassemblant des professionnels du secteur de la protection sociale, assureurs, mutuelles.*

Le système de retraites, tous régimes confondus, ne devrait finalement pas retrouver l'équilibre financier avant le début des années 2040 au mieux, selon les dernières prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR). Pour le gouvernement d'Emmanuel Macron, qui promet d'unifier tous les régimes de retraite sans toucher à l'âge légal de départ ou aux modalités des pensions, l'équation pourrait se compliquer.



**Henri Sterdyniak**  
Directeur du département  
Économie de la mondialisation de l'OFCE (1)  
Photo Bertrand Clech

## Cette question n'est pas une priorité

L'âge de la retraite n'est pas une question d'actualité, contrairement au problème du chômage. Si le taux de chômage n'atteignait que 7 %, notre système de retraite serait totalement à l'équilibre.

Il ne faut donc pas se focaliser uniquement sur la situation financière du régime, qui est d'ailleurs plutôt bonne, malgré un léger déficit. Repousser l'âge de la retraite n'est vraiment pas une priorité. Il faut trouver une solution à la situation des 4 millions de personnes sans emploi ou en sous-emploi.

Il faut donc une volonté active de création d'emplois, passant par une vraie politique industrielle et une réforme en profondeur du fonctionnement de la zone euro.

Si on augmente l'âge de départ à la retraite, les jeunes auront encore plus de difficultés pour s'insérer dans la vie active. À court terme, les entreprises que l'on contraint à garder les seniors renoncent à embaucher des jeunes. Par ailleurs, il n'y aura de toute façon pas assez d'emplois pour occuper ces seniors, qui resteront plus longtemps sur le marché du travail.

*Si le taux de chômage n'atteignait que 7 %, notre système de retraite serait totalement à l'équilibre.*

À long terme non plus, l'augmentation de l'âge de la retraite ne va pas dans le bon sens. Nous nous dirigeons vers une société dans laquelle il y aura de moins en moins de travail, grâce à la technologie.

Nous aurons donc beaucoup de mal à occuper tous les actifs, sans diminuer le temps de travail ou l'âge du départ à la retraite. À l'avenir, il sera donc nécessaire de revenir sur les augmentations successives de ces dernières années.

En outre, les réformes adoptées et mises en place en ce moment conduisent déjà à une augmentation conséquente de l'âge effectif de départ à la retraite. En 2035, il faudra 43 annuités pour prendre sa retraite à taux plein, contre 41,5 pour ceux qui partent en retraite en 2017. Or, l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail est de 23 ans. Résultat : les gens vont de toute façon partir à la retraite à 66 ans. Or, il n'y a déjà pas assez d'emplois pour ceux qui sont déjà sur le marché du travail : comment faire pour occuper ces personnes ?

La réforme du régime de retraite prévue par Emmanuel Macron n'est pas non plus une bonne solution, même si elle ne prévoit pas une augmentation de l'âge du départ à la retraite. Elle uniformisera les situations, alors qu'elles ne sont pas similaires. L'espérance de vie d'un cadre et d'un ouvrier n'est pas la même. Cette réforme n'est donc pas juste, contrairement à ce qui est dit.

Par ailleurs, la transition entre les deux systèmes risque d'être extrêmement longue, dans la mesure où beaucoup de personnes ont déjà cotisé vingt, trente ans avec l'ancien système. Il faudra un temps d'adaptation.

Enfin, il y a un risque de paupérisation des retraités, alors qu'on a un système particulièrement généreux qui leur permet de vivre aussi bien que le reste de la population.

**Recueilli par Florian Cazerès**

(1) Observatoire français des conjonctures économiques.